

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2010

Absent : Pierre BERNARD

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Maire, après avoir ouvert la séance, demande à Yves CHIARAMELLA, Président de la Commission des finances, de présenter le compte administratif 2009.

Section Fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à la somme de **296 003 €**

Elles concernent principalement :

- Les charges du personnel pour 128 661 €
- Les charges à caractère général pour 108 227 €
- Les charges de gestion courante pour 32 883 €
- Les charges financières (intérêts des emprunts) pour 9 907 €
- Opération – VAL – Compte immobilisation fin cédées 15 875 €

Les recettes s'élèvent à la somme de **372 164 €**

Elles concernent principalement :

- Les impôts et taxes pour 142 164 €
- Les dotations de l'Etat (DGF) pour 98 710 €
- Les produits (location d'immeuble et terrain) pour 53 243 €
- Les autres produits (gestion courante) pour 51 594 €
- Les produits exceptionnels (cession immobilière) pour 25 700 €

Cela permet d'avoir **un excédent de fonctionnement qui s'élève à 76 161 €** et qui sera affecté au budget primitif 2009.

Section Investissement :

Les dépenses s'élèvent à la somme de **755 195 €**

Elles concernent principalement :

- Les immobilisations (travaux) pour 666 102 €
- Les remboursements d'emprunts (capital) pour 51 903 €
- Les immobilisations corporelles (Equipements) pour 25 184 €

Les principales réalisations en 2009 sont :

- La maison des Templiers (Mairie et appartements)
- Les restanques du village (Fontonne)
- La terrasse de la Mairie
- Le cimetière (Mur d'enceinte)
- La maison BARNEAUD (démolition – aménagement place)
- Aménagement quartier Garouvière (mur)

Les recettes s'élèvent à la somme de **629 698 €**

Elles concernent principalement :

- Les subventions (CG – Région – Etat) pour 160 232 €
- Les emprunts (TVA - travaux) pour 267 785 €
- Les dotations (TVA – TLE) pour 61 979 €
- Les immobilisations corporelles (terrains) pour 15 875 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 123 826 €

Cette section d'investissement se solde par un déficit de **125 497 €** à cause des subventions en attente de versement (Maison des Templiers) qui sera reporté au budget primitif de 2010.

Globalement, le compte administratif 2009 se solde par un déficit comptable de 49 337 €

Le Maire demande à Elisabeth CLAUZIER, 1^{ère} adjointe, de prendre la présidence du Conseil pendant qu'il se retire, pour soumettre ce compte administratif au vote de Conseil Municipal, qui l'adopte par 9 voix sur 9 présents.

LE BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget proposé au Conseil Municipal ce soir, à fait l'objet de quatre demi journées de travail de la commission des finances afin de le préparer au mieux.

Section de Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **345 566 €**

Les dépenses « réelles » (hors virement à la section d'investissement) sont en hausse de 1,35 % par rapport au budget 2009. Cela prouve que les dépenses sont bien maîtrisées.

Elles concernent principalement :

- Les frais du personnel pour 133 550 € (+ 3,80 % sur 2009)
- Les charges à caractère général (combustibles – cantine – assurances – entretien bâtiments – téléphone – frais postaux – impôts – contrats maintenance – etc....) pour 105 720 €
- Les charges de gestion (contributions aux organismes – indemnités – subventions) pour 23 215 €
- Les charges financières (intérêts d'emprunts) pour 20 760 €

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecoles coopératives (gestion des fournitures et CCPSP) 2 257 €
- Centre Communal d'action sociale 1 820 €
- Comité des Fêtes 1 000 €
- Le trait d'union 350 €
- La gymnastique volontaire 170 €
- Aide à domicile (ADMR) 170 €
- Ligue contre le Cancer 110 €
- Football 60 €
- Maison familiale et rurale (Ventavon) 50 €

➤ Artistes en mouvement	50 €
➤ Judo club (Espinasses)	45 €
➤ Astragales (Bréziers)	35 €
➤ AMF (téléthon)	25 €
➤ SPA	25 €

Les Recettes proviennent principalement :

- Impôts locaux et taxes pour 143 380 €
- Dotations et participations (DGF) pour 79 796 €
- Produits de gestion courante (cantine – gaz – CCPSP) pour 48 090 €
- Revenus des immeubles et terrains pour 69 300 €
- Excédent de fonctionnement du compte administratif 2009 pour 83 788 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire, de renforcer en Personnel le service technique (actuellement occupé par Robert FERAUD) à partir du mois de septembre sur un emploi à mi-temps (voirie).

En conséquence, il est proposé par la commission des finances une hausse limitée du taux des impôts locaux de 2 % sur les taxes foncières, ainsi que la taxe d'habitation.

Cette augmentation très limitée (produit attendu par la commune 2 035 €), doit éviter de devoir faire une augmentation trop brutale pour l'avenir.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et vote à l'unanimité les nouveaux taux :

- Taxe d'habitation : le taux passe de 4,78 % à 4,88 %
- Foncier bâti : le taux passe de 14 % à 14,28 %
- Foncier non bâti : le taux passe de 53,57 % à 55,64 %
- Taux relais (nouveau) – CET (part foncière) 11,68 %

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **1 123 602 €**

Les dépenses concernent :

- Les travaux pour 939 486 €
- Les acquisitions de matériel (mobilier etc.) pour 8 040 €
- Les frais d'études pour 12 020 €
- Les emprunts (remboursement du capital) pour 30 932 €
- Résultat reporté en 2009 pour 133 124 €

Les recettes proviennent

- Des subventions d'équipement (CG – Région – Etat) pour 705 865 €
- Des emprunts (prêt relais TVA notamment) pour 102 028 €
- Les dotations (TVA – TLE – etc.) pour 169 600 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 83 788 €
- Le versement de la section de fonctionnement pour 62 321 €

Les principaux projets pour 2010 sont :

- Aménagement de la Mairie pour 47 000 €
- Logements Maison des Templiers pour 70 000 €

- Eglise (travaux confortement) pour 177 000 €
- Conit Besson (1^{ière} tranche – viabilisation) pour 506 020 €
- Terrasse Mairie pour 20 363 €
- Ecole – achat terrain LAMY 2 900 €
- Restanques du village (2^{ème} tranche) pour 36 940 €
- Appartement ancienne perception (toiture) pour 21 200 €
- Ecole (école numérique) pour 1000 €
- Cantine pour 3 100 €
- Cimetière (2^{ème} tranche) mur d'enceinte pour 22 700 €
- Achat balayeuse pour 24 000 €
- Rénovation de l'installation électrique pour le plateau de l'hermitane pour 4 500 €
- Voirie (chemin de Garouvière ; divers) pour 10 600 €
- Chemin des Méans (honoraires de géomètre) pour 3000 €
- Ecomusée de la vigne (honoraires pour étude) pour 3000 €

LE BUDGET GENERAL 2010 :

Fonctionnement et investissement confondus, il s'élève à la somme de **1 469 168 €**.
Le Conseil Municipal adopte ce budget par 10 voix sur 10.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2009 :

Section Fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à la somme de 4 495 € et concernent :

- Les charges financières (intérêts et emprunts) pour 4 995 €

Les recettes s'élèvent à la somme de 14 409 € et proviennent de la vente de l'eau (taxe communale)

La section de Fonctionnement dégage un excédent de **9 914 €**

Section Investissement :

Les dépenses s'élèvent à la somme de 280 006 € et concernent :

- L'extension du réseau d'eau potable, les Méans pour 6 833 €
- Etude de faisabilité de la STEP pour 658 €
- La station d'épuration (STEP), achat de terrain pour 18 574 €
- La station d'épuration (STEP), travaux pour 241 383 €
- Remboursement des emprunts (capital) pour 12 558 €

Les recettes s'élèvent à la somme de 447 756 € et proviennent :

- Des subventions d'équipement (agence de l'eau – CG – Région) pour 148 410 €
- Des emprunts pour 240 000 €
- Du remboursement de la TVA pour 29 299 €
- Des excédents de fonctionnement capitalisés pour 30 047 €

La section d'investissement dégage un excédent de **167 750 €**, lié principalement au non remboursement d'un des deux emprunts fait pour financer la TVA sur les travaux en cours (station - réseau) ainsi que la part d'autofinancement restant à la charge de la commune sur les travaux de la STEP qui seront payés en 2010.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2009 par 9 voix sur 9, le Maire ne participant pas au vote.

Budget primitif 2010 :

Section de Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **30 845 €**

- Les dépenses concernent :
- Les charges financières (intérêts et emprunts) pour 11 200 €
- Le virement à la section investissement pour 19 645 €

Les recettes proviennent :

- Du produit de la vente de l'eau (taxe communale) pour 17 000 €
- Du résultat reporté (excédent 2009) pour 13 845 €

Section Investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **286 525 €**

Les dépenses concernent les travaux sur :

- Le réseau d'eau potable (solde) travaux conduite refoulement pour 19 700 €
- Le réseau assainissement vers la station pour 32 307 € (solde)
- La station d'épuration pour 67 738 € (solde)
- Extension réseau assainissement « L'Eclusette » pour 10 000 € (soit un total de travaux de 129 745 €)
- Le remboursement de l'emprunt pour 156 780 €

Les recettes proviennent :

- Des subventions d'équipement (CG – Région – Agence de l'eau) pour 122 260 €
- Du remboursement de la TVA pour 41 110 €
- Du virement de la section de fonctionnement pour 19 645 €
- Du solde d'exécution reporté (exercice 2009) pour 103 210 €

Le Budget global s'établit en dépenses et recettes, à la somme de **317 370 €** et il est voté par 10 voix sur 10.

ECOLE : Audition de Monsieur OLLIVIER, Architecte.

Le Conseil Municipal souhaitait pouvoir s'entretenir avec Monsieur OLLIVIER, des problèmes rencontrés lors de la réhabilitation de la maison des Templiers.

En effet, ce chantier, qui n'est pas complètement terminé, laisse un certain nombre de conseillers municipaux insatisfaits au sujet de la conduite des opérations « laxisme, manque de fermeté, de réactivité, déficience sur le suivi », tels sont les reproches qui sont fait au maître d'œuvre.

Monsieur OLLIVIER se retranche derrière les entreprises et le choix que nous avons fait lors de l'ouverture des plis.

Le Maire indique qu'il ne veut pas revivre cela sur le prochain chantier de l'école et demande qu'un cahier des charges plus précis soit élaboré, prévoyant des pénalités, aussi bien pour les entreprises, que pour le maître d'œuvre ; et surtout qu'elles soient appliquées dès que l'on en parle, sans attendre plusieurs mois, comme ce fut le cas sur les Templiers.

Monsieur OLLIVIER informe le Conseil, qu'il souhaite faire apparaître pour le prochain contrat de maîtrise d'œuvre, les cotraitants des bureaux d'études avec qui il travaille et plus comme sous traitants ; de ce fait, il y aura 4 contrats. Cependant, Monsieur OLLIVIER sera mandataire pour l'ensemble.

CONIT BESSON : PVR

Le Conseil Municipal est d'accord pour lancer une première tranche de travaux sur le secteur de Conit Besson permettant de lotir une dizaine de lots.

Afin de permettre les participations prévues dans le projet auprès des propriétaires des parcelles concernées par cette viabilisation, il est nécessaire d'instituer la PVR (participation pour voies et réseaux) sur le secteur du Conit Besson.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la création de cette PVR sur la zone du Conit Besson, cela fait suite à la délibération du 17 décembre 2005 qui a institué la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Remollon.

ASSAINISSEMENT – TAXE RACCORDEMENT :

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, d'instituer une taxe de raccordement au réseau d'assainissement et de fixer son montant à 1 000 €.

Le paiement sera exigé lors du dépôt de permis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, après avoir remercié les conseillers municipaux de leur participation à cette longue séance, lève la séance à 1 Heure 30 du matin.